

## Un litige délicat — La question de l'internat.

Un des internes en chirurgie de l'hôpital Saint-Louis était frappé, avant-hier, de la peine de *suspension de fonction* pendant un mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

Les causes de cette mesure disciplinaire étaient les visites fréquentes que l'interne en question recevait de son amie.

A ce sujet, les camarades de M. X..., se solidarisant avec lui, adressaient au directeur de l'Assistance publique une lettre de protestation dont nous extrayons les passages suivants qui ont été reproduits par le *Temps* :

Nous protestons hautement contre la mesure vexatoire dont il vient d'être l'objet et dont rien n'explique la rigueur, pas même les légères infractions au règlement dont il a pu se rendre coupable dans sa vie privée et qui ont été assez punies par une suspension de deux mois de traitement.

L'honneur de soigner les malades a toujours passé parmi nous pour la plus belle de nos attributions. Vouloir le ravir à un des nôtres, c'est dire qu'il a démerité et qu'il s'est rendu indigne de la confiance que l'administration avait mise en lui.

Au nom des principes qui veulent que la peine soit proportionnée à la faute, nous avons l'honneur de vous informer que nous nous opposons tous au remplacement de notre collègue par le provisoire délégué.

Nous nous sommes rendu dans la soirée chez le docteur Napias, qui nous a confirmé l'exactitude de cette information. Le docteur Napias s'est étendu longuement sur les sentiments de confiance, d'estime qu'il professe pour le corps de l'internat médical.

Mais il manifeste quelque inquiétude touchant la suite qui pourrait être donnée à la protestation des internes de l'hôpital Saint-Louis, formulée en des termes un peu cavaliers et communiquée à la presse avant que le directeur de l'Assistance publique ait reçu aucune lettre. Il y a là un malentendu, une faute imputable sans doute aux services postaux la protestation ayant été remise à la poste avant-hier dans l'après-midi, c'est à dire vingt-quatre heures avant que l'un de nos confrères en ait pris connaissance.

De plus, ces jeunes gens prétendent ne pas être soumis, comme des écoliers, à un régime monacal, et, si les obligations du service comme l'intérêt des malades les astreint à loger à l'hôpital, ils ont le désir de jouir d'une liberté relative, au même titre que leurs camarades logés en ville.

Le docteur Napias, qui se souvient de ses années d'étudiant, usera du gant de velours autant qu'il est possible: nous savons, d'ailleurs, qu'une démarche a été faite pour obtenir l'absolution du délinquant.